

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un local commercial pour la création d'un multiple rural et d'un restaurant
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : Commune de Beaux</p> <p>Statut juridique : Commune, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 8 salariés, Budget annuel de 2 157 391 €, 1 000 habitants</p> <p>Représentant légal : Pierre BONNET-SAHUC, Maire</p> <p>Adresse : 26 Rue de la Poste 43200 BEAUX</p> <p>Téléphone : 09 66 42 22 66</p> <p>Adresse e-mail : beaux43@orange.fr</p> <p>Numéro SIRET : 214 300 246 00011</p> <p>Numéro TVA : FR 76214300246</p> <p>Numéro PDA : 00276838</p>
LOCALISATION DU PROJET	Le Bourg, Commune de Beaux, CC des Sucs
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un local vacant pour accueillir une nouvelle activité économique - Soutenir la revitalisation du tissu économique du territoire - Développer de nouvelles activités économiques
DESCRIPTION	<p>La commune de Beaux, environ 1 000 habitants, est située sur la communauté de communes des suc's. La commune : La commune de Beaux est un village rural typique Haute-Loire.</p> <p>Le village est très animé par la présence de nombreuses associations qui organisent tout au long de l'année des animations et des manifestations festives.</p> <p>La commune très bucolique est souvent traversée par des groupes de marcheurs et de cyclistes.</p> <p>Son centre-bourg connaissant un phénomène de vacance de locaux, en 2023, la Commune a fait l'acquisition d'un bâtiment stratégiquement situé, en centre bourg.</p> <p>Aujourd'hui, le centre bourg ne compte plus qu'un commerce.</p> <p>La commune souhaite redynamiser son centre bourg avec ce nouveau commerce multiple rural.</p> <p>N'ayant plus qu'un commerce présent, les habitants consomment sur leur lieu de travail ou sur leurs trajets.</p> <p>Partant de ce constat, et afin de répondre aux besoins des habitants, la commune souhaite la réhabilitation de ce local en restaurant- bar multiservices, associé à des chambres pour accueil de touristes.</p> <p>L'installation de ce commerce est importante pour l'attractivité et le maintien du tissu économique local.</p> <p>Ce commerce sera axé principalement sur le café et la restauration (Bistrot –restauration) avec une activité secondaire de vente de produits locaux (petite épicerie, produits frais, ...)</p>

	<p>Les élus souhaitent également que le restaurateur élabore les repas de la cantine. (En moyenne 40 repas par jour, 4 jours par semaine).</p> <p>La commune de Beaux prêterait au porteur du projet gracieusement la licence de débit de boissons dont elle est détentrice, en application des articles 1875 à 1877 du Code civil, pour s'en servir comme moyen d'exploitation de son commerce</p> <p>Toutes les propositions et candidatures seront étudiées</p> <p>La demande de subvention LEADER portera sur la réhabilitation de ce bâtiment vacant pour permettre donc l'installation d'un restaurant multiservices.</p> <p>Ce projet permet donc de répondre au double objectif de revitalisation du centre-bourg et de création d'activités économiques.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 07/01/2025</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2026</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Gros œuvre : Maçonnerie charpente	5 368.00 €	
	Menuiserie - Serrurerie	8 380.00 €	
	Chauffage – Plomberie - Ventilation	19 254.70 €	
	Electricité	6 000.00 €	
	Isolation – Plâtrerie – Peintures	15 243.60 €	
	Sols et carrelage	9 296.60 €	
	Menuiseries intérieurs & cuisine	14 000.00 €	
	Terrasse	28 017.00 €	
	Salle multi-activité – Logement – Chambres hôtes + MO	399 832.36 €	
	TOTAL	514 391.66 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	103 559.30 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	17 519.61 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2025	26 219.97 €	Arrêté du 27/06/2025
	Etat Fond VERT	10 889.72 €	Arrêté du 08/07/2025
	Région Auv Rhône-Alpes	28 218.14 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	82 847.44 €	80 %
	Autofinancement	20 711.86 €	20 %
	TOTAL Financement	103 559.30€	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 90/100	Pondération AAP 3.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permet de générer des recettes pour la commune car le bâtiment sera mis en location -gérance, générant donc des recettes de fonctionnement pour la commune.	15/15
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet permet de créer de l'emploi car un nouveau commerce va s'y installer avec 1 ou 2 emploi(s) à la clé	10/10
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	Le projet permet de redynamiser le commerce local de proximité avec l'ouverture d'un restaurant et hébergement touristique	15/15
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	Le gérant travaillera en partenariat avec des producteurs locaux pour la préparation des menus et pour la vente de produits locaux	5/5

	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Le projet générera de l'emploi sur le territoire et soutiendra les producteurs locaux.	15/15
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le bâtiment sera réhabilité en respectant les normes environnementales en vigueur	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Avec ce nouveau commerce de proximité, cela limitera les déplacements en voitures des habitants	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le gérant travaillera en partenariat avec des producteurs locaux pour la préparation des menus et pour la vente de produits locaux	10/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		07/01/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		27/03/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune de Beaux a délibéré le 21/11/2024 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement et le lancement de l'opération. - La commune souhaite engager les travaux au printemps 2025. - Le porteur de projet indique que l'exploitant est en cours de recherche, avec l'aide des services de la CCI de Haute-Loire. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a obtenu une aide DETR 2025 à hauteur de 128 500 € sur une base de dépenses de 507 528 € par le biais de l'arrêté en date du 27/06/2025, soit 26 219.97 €. - La commune a obtenu une aide dans le cadre du Fonds Vert "Rénovation énergétique des bâtiments communaux" par le biais de l'arrêté en date du 08/07/2025 d'un montant de 22 000 € sur une base de dépenses de 209 2016 € - La commune a sollicité une aide de la Région à hauteur de 150 000 € sur une base de 514 391.66 €, soit 30 198.57 € dans le plan de financement LEADER. Une aide régionale de 154 000 € sur une assiette de 565 173 € est fléchée sur ce projet. - La commune a sollicité une aide du Département dans le cadre du CAP 43, à hauteur de 26 000 € sur une base de dépenses présentées de 159 279.76 € correspondant à des dépenses non prises en compte dans le dossier LEADER. Le dossier a été présenté en CP du 12/05/2025. - La commune va solliciter une aide du fonds de concours, hors assiette LEADER. - Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 02/07/2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			15 539.18 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100